

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du lundi 8 février 2021 à 20h00

Président : M. Didier Torti
 Secrétaire : M. Vincent Chételat, secrétaire communal

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 1 du jeudi 14 janvier 2021 et par circulaire tout-ménages.

Les membres du Conseil communal sont tous présents. Nonante-neuf citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats. Monsieur le président salue la présence de Madame Sabia Fleury, directrice du cercle scolaire du Haut-Plateau, Messieurs Christophe Riat, Délégué aux affaires communales et de son adjoint, Julien Buchwalder, Monsieur Thierry Bédet, journaliste au Quotidien Jurassien.

Monsieur le président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Puis, il propose Madame FB et Messieurs LP, RK et CG qui sont nommés tacitement pour fonctionner en qualité de scrutateurs.

Monsieur le président donne ensuite lecture de l'ordre du jour publié sur la convocation :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 22 septembre 2020 ;
2. Discuter et voter la convention pour la création d'un cercle scolaire avec la Commune mixte de Develier ;
3. Discuter et voter le budget 2021, fixer les éléments de base ;
4. Décider de la vente de la parcelle n° 1056 du ban de Bourrignon pour le prix de Fr. 80.00/m² ;
5. Divers.

En raison d'une divergence dans le comptage des personnes présentes, il est procédé à l'appel grâce à la liste de présence tenue pour le contrôle Covid-19. Le nombre de cent cinq citoyennes et citoyens est confirmé.

Monsieur le président précise que Madame SF ne participera pas aux débats.

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 22 septembre 2020

Le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mercredi 22 septembre 2020 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture.

Monsieur GC demande que la version du procès-verbal publié sur le site internet de la Commune soit corrigée car le nom de deux personnes y figure, malgré la mention faite que les noms doivent être remplacés par les initiales. Ce procès-verbal sera corrigé.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 22 septembre 2020 avec remerciements à son auteur.

2. Discuter et voter la convention pour la création d'un cercle scolaire avec la Commune mixte de Develier

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Michel Eggenschwiler, maire, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Ce dernier remercie les nombreuses personnes présentes et souhaite que les débats se déroulent de la meilleure manière. Il rappelle les éléments importants qui ont conduit les Autorités communales à présenter ce point à l'ordre du jour de cette Assemblée communale :

- En 2016, les Autorités communales de Bourrignon et Develier ont entamé les discussions pour l'étude d'une fusion avec la création de différents groupes de travail dont un consacré aux écoles. L'idée de la création d'un cercle scolaire a déjà été émise à cette époque.
- En 2017, sur demande de parents d'élèves de Bourrignon, le projet de cercle scolaire est relancé. Une séance d'information est organisée, de même qu'un sondage.
- En février 2019, un groupe de travail est formé afin de préparer un projet.
- En 2019 et 2020, diverses séances de coordination se déroulent avec le Service de l'enseignement. Les Communes du Haut-Plateau ainsi que les commissions d'école sont informées de l'avancement du projet.
- En cas d'acceptation par l'Assemblée communale des statuts du cercle scolaire Bourrignon-Develier, l'entrée en vigueur du cercle scolaire est prévue pour la rentrée d'août 2022.

Monsieur Michel Eggenschwiler insiste sur le fait que toutes les parties liées à ce projet ont reçu les informations de façon régulière. Il précise également que la création de ce cercle scolaire est une suite logique aux collaborations avec la Commune de Develier. De plus, ce cercle scolaire offrira une formation scolaire optimale pour les enfants de Bourrignon.

Monsieur le président remercie Monsieur Michel Eggenschwiler pour ces informations et passe la parole à Monsieur Joseph Girardin. Ce dernier rappelle les termes des statuts du cercle scolaire Bourrignon – Develier en donnant lecture des statuts.

Monsieur le président remercie Monsieur Joseph Girardin pour ces informations. Il passe la parole à Monsieur AF. Ce dernier apporte quelques précisions concernant les transports. Ceux-ci se feront en principe avec Carpostal. Si les arrêts ne peuvent pas être garantis à l'arrêt postal situé aux abords de l'école ou en cas d'horaires inadaptés, un minibus sera organisé.

Monsieur le président remercie Monsieur AF pour ce complément d'information et ouvre la discussion.

Monsieur AK demande que Madame Sabia Fleury, directrice du cercle scolaire du Haut-Plateau, puisse répondre aux éventuelles questions. Monsieur le président, selon les propos donnés en début d'Assemblée, indique que Madame Sabia Fleury est présente en tant qu'auditrice. Il fait donc voter à l'Assemblée la proposition de Monsieur AK afin qu'elle puisse répondre à des questions. *Monsieur MF précise que Madame Sabia Fleury pourra répondre aux questions mais ne pourra pas participer au débat.*

L'Assemblée communale donne son accord, à la majorité évidente, à la proposition de Monsieur AK afin que Madame Sabia Fleury puisse répondre aux éventuelles questions.

Monsieur RA relève que les villages de Mettembert et Pleigne sont très remontés contre les Autorités de Bourrignon et trouve dommage de se les mettre à dos.

Madame NP souhaite faire part d'un message d'une partie des parents d'élèves de Bourrignon. Elle partage la lecture de ce message avec Madame MS.

« Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers, Mesdames, Messieurs,

Comme cela a déjà été mentionné à plusieurs reprises lors des discussions autour de la votation de ce soir, le projet de cercle scolaire Bourrignon – Develier a été initié par un sondage réalisé auprès des parents et futurs parents d'élèves de la commune de Bourrignon. Ce sondage avait mis en lumière une forte volonté de voir des changements s'opérer quant au fonctionnement du système scolaire en vigueur à ce moment-là. En effet contrairement à ce qui a pu être transcrit dans la presse ces derniers jours la réalité est quelque peu différente, ce qui a poussé les parents à faire entendre leur voix.

Ce soir nous prenons la parole au nom des parents qui soutiennent ce projet et voient en lui la réponse à leurs inquiétudes quant à la scolarisation de leurs enfants. Ce texte a été lu et est soutenu par 13 familles du village qui représentent 22 enfants concernés par l'avenir du cercle scolaire.

Tout d'abord nous souhaitons remercier le conseil communal d'avoir entendu et donné suite à nos demandes. De plus, nous aimerions remercier et féliciter le groupe de travail qui a su mener à bien ce projet en tenant compte au mieux des demandes qui leur ont été faites ; qui ont régulièrement informé sur l'avancement du projet ; et qui ont respecté la volonté d'une majorité de sondés qui souhaitaient qu'une votation puisse être organisée rapidement.

Comme le montrent les prévisions, les effectifs d'enfants dans les villages sont en baisse constante et conduiront inévitablement à une réorganisation du cercle scolaire actuel. Il n'y aura plus assez d'élèves pour la rentrée 2024-2025 selon ces dernières. Certes il peut y avoir de nouveaux arrivants, il se peut également qu'il y ait des départs. Combien de temps devons-nous rester dans l'incertitude pour finalement nous voir imposer des solutions que nous n'aurons pas choisies ? Aujourd'hui nous pouvons prendre en main notre avenir et envoyer un message fort à Develier, qui une fois de plus, pourrait accueillir nos enfants dans leur cercle scolaire, non pas par nécessité, ni pour se sortir d'une situation qui ne les arrange pas, mais bien parce-que nous leur en faisons la demande. C'est à nous, citoyens et parents d'élèves de Bourrignon, de défendre nos intérêts, en pensant en priorité au bien de nos enfants, et non pas dans le but de faire du tort aux communes avoisinantes.

Le cercle scolaire du Haut-Plateau a permis le maintien d'une classe de 12 à 18 élèves et d'un enseignant ici au village. Aujourd'hui peut-on vraiment appeler cela une école ? Un lieu de vie par excellence ? L'âme du village ? Permettez-nous de douter que l'on puisse réellement dire que cette classe ait permis de maintenir quelconque tissu social à Bourrignon. Nous avons vu la disparition de la plupart des sociétés du village ces dernières années et dans le même intervalle de nouvelles se sont créées. La poignée d'élèves présents dans l'école ne semble en rien liée à ces changements. Cette poignée d'élèves qui se côtoient pendant les 8 années de leur scolarité et qui pendant les 2 dernières années de celle-ci n'ont plus aucun contact avec les élèves des autres degrés. Peut-être une aubaine pour les amis de toujours, mais cela peut également vite devenir un calvaire pour l'enfant pris en grippe par d'autres élèves de sa classe. Les liens sociaux peuvent difficilement être renforcés par le spectacle de fin d'année, qui s'est vu laissé aux oubliettes en cours de route, malgré les nombreuses demandes des élèves et des parents de le maintenir. Ceci nous fait ressentir un certain manque de dynamisme et de cohésion, peut-être dû à l'éloignement des sites d'enseignements. Ce que nous aimerions offrir à nos enfants, c'est la possibilité de créer des liens avec un nombre élargi de camarades, tous regroupés dans des installations totalement rénovées, avec des outils d'enseignement modernes et diversifiés. Leur donner la possibilité de développer de nouvelles compétences et de nouveaux centres d'intérêts en participant à toutes sortes d'activités extra-scolaire ; ou de changer d'air en suivant un cours de math au milieu des arbres sur un canapé forestier. Faire bénéficier à nos enfants de classe à un niveau dans lesquels les effectifs restent optimaux puisque la moyenne sera de 16 ou 17 élèves par classe. Permettre à des familles monoparentales ou des familles au sein desquelles les deux parents travaillent de bénéficier d'une unité d'accueil pour leurs enfants.

L'expérience de l'école à Develier a déjà été vécue à l'époque par des élèves de Bourrignon. Ceux-ci en gardent pour la plupart un excellent souvenir. Aujourd'hui ils sont parents, et souhaitent que leurs enfants puissent également bénéficier de cette expérience.

De plus, étant donné notre situation géographique mais surtout nos accès, n'est-il pas plus censé de déplacer nos enfants vers Develier ? Ils découvriront ainsi le trajet qui les conduira plus tard au collège de Delémont et qu'ils emprunteront certainement lors de leurs études. Ils pourront se familiariser avec les transports publics sur un trajet où la fréquentation dans le car postal reste légère. Ces trajets se feront sur une route cantonale avec un service hivernal de qualité et sur laquelle il n'est pas nécessaire de se mettre sur le bas-côté pour croiser les autres usagers de la route.

Les avantages en utilisant les transports publics sont aussi écologiques et économiques. L'utilisation de ces derniers par les enfants permettrait également de justifier et de maintenir à long terme la cadence actuelle des courses vers Delémont. Bien sûr il reste quelques interrogations quant à la mise en place des transports pour les plus petits. Mais beaucoup de solutions ont déjà été évoquées et plusieurs parents se sont déjà portés volontaires pour être accompagnants bénévoles. Finalement le sujet de la sécurité dans les transports reste évidemment une préoccupation de tous les parents, peu importe la route à emprunter.

Nous souhaitons conclure en insistant sur le fait que ce qui nous motive et nous préoccupe aujourd'hui ce sont le bien-être de nos enfants et la qualité de leur enseignement. Nous sommes conscients que d'autres parents, tout aussi soucieux que nous, puissent ne pas avoir la même vision des choses et nous respectons cela.

Ce soir, nous nous permettons de vous adresser cette requête : Prenez le temps de la réflexion et demandez-vous pourquoi, mais surtout dans l'intérêt de qui vous votez ! Gardez à l'esprit qu'aujourd'hui c'est de l'avenir de nos enfants dont il est question ! Portez une écoute bienveillante aux parents, quel que soit leur avis ».

Monsieur MS rappelle que ses enfants ont fréquentés l'école de Delémont en utilisant Carpostal et souhaite savoir comment les horaires peuvent être assurés car la pause de midi est très courte. Monsieur Joseph Girardin rappelle que les horaires seront discutés avec le Section de la mobilité et des transports ainsi que Carpostal. La marge de manœuvre n'est pas énorme mais il est possible de négocier certains points, comme par exemple l'arrêt à « Sur Cré », situé aux abords de l'école, pour toutes les courses.

Monsieur MO demande s'il sera possible aux enfants de Bourrignon de dîner à Develier à l'Unité d'accueil pour écoliers. En effet, il sera possible aux enfants de Bourrignon de pourvoir prendre le repas de midi à l'UAPE pour autant que le nombre de place le permette.

Monsieur DO indique qu'il est tout à fait possible de rentrer dîner à Bourrignon, même dans une ferme éloignée du village selon l'expérience faite par ses enfants lors de leur scolarité au Collège de Delémont.

Monsieur AK demande des précisions quant à l'article 4 des statuts du projet de cercle scolaire avec Develier et plus précisément l'al. 2 qui indique qu'en cas de manque de place, des cours peuvent être dispensés à Bourrignon. Il est répondu que, selon les effectifs pour ces prochaines années, tous les cours seront dispensés à Develier. Toutefois, en cas d'augmentation de ces effectifs et de manque de place à Develier, des cours seront alors dispensés à Bourrignon. Le Service de l'enseignement a bien fait comprendre cela aux protagonistes de ce projet.

Monsieur AK demande qui est responsable des coûts d'entretien des locaux scolaires. Ce qui est lié à l'immobilier est à la charge de la Commune et tous ce qui concerne le matériel scolaire et l'entretien usuel est à la charge du cercle scolaire.

Madame MB souhaite réagir au message des parents. Elle fait référence aux expériences de ses enfants qui ont transité par un grand cercle scolaire avant de fréquenter le cercle du Haut-Plateau. Elle trouve que tout se passe bien et l'ambiance est beaucoup plus saine.

Madame NP a vécu également un changement de cercle scolaire avec ses enfants et l'intégration n'est pas allée de soi.

Monsieur CG rappelle que les débats actuels lui font rappeler ceux d'il y a une vingtaine d'année. Il souhaite que le bon climat qui règne dans le village reste identique malgré la décision qui sera prise ce soir. Il ne faut pas que les enfants souffrent de cette décision.

Monsieur SB trouve que les Autorités communales se trompent car elles devraient d'abord finaliser la fusion avec Develier avant de regrouper les écoles. Il rappelle qu'il n'y a pas d'urgence.

Madame CO rappelle que les Communes de Pleigne et Mettembert ne sont pas laissées pour compte et il faut profiter de cette occasion pour former un cercle scolaire avec Develier.

Monsieur EM trouve que le délai de sortie de deux ans n'est pas assez important. Monsieur Joseph Girardin indique que ce délai est d'un an dans les statuts du cercle scolaire du Haut-Plateau. Il souligne également que ces statuts sont des statuts types.

Monsieur GC demande si la Commune a les données exactes des futurs effectifs du cercle scolaire du Haut-Plateau. Monsieur le président passe la parole à Monsieur Christophe Ackermann pour donner les explications. Les chiffres du Service de l'enseignant sont élaborés avec des tendances à la hausse ou à la baisse. Il rappelle toutefois que la tendance à la baisse est réelle et les chiffres les plus plausibles sont ceux préparés par les directeurs des cercles scolaires. Pour rappel, ces chiffres sont les suivants :

- 2020-2021 : 62
- 2021-2022 : 59
- 2022-2023 : 59
- 2023-2024 : 59
- 2024-2025 : 55.

Madame SF rappelle que les changements sont très rapides dans les petits cercles scolaires et confirme les chiffres annoncés.

Monsieur AK demande si ce changement de cercle scolaire va impacter le budget communal. Les frais scolaires sont répartis entre toutes les communes jurassiennes en fonction du nombre d'élèves donc cela ne changera rien.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Monsieur le Président propose le vote à bulletin secret pour cet objet, conformément à l'article 23 du Règlement d'organisation, ce qui est accepté par plus de 10% des personnes présentes. Il rappelle la question :

- **Acceptez-vous les statuts pour la création d'un cercle scolaire avec la Commune mixte de Develier ?**

Résultat du vote à bulletin secret :

Nombre de bulletins distribués	105
Nombre de bulletins rentrés	105
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de bulletins valables	104
Nombre de OUI	56
Nombre de NON	48

L'Assemblée accepte les statuts pour la création d'un cercle scolaire avec la Commune mixte de Develier par 56 voix contre 48.

Monsieur le président précise que la Commune mixte de Develier a accepté ces statuts à l'unanimité lors de son Assemblée communale de ce jour.

3. Discuter et voter le budget 2021, fixer les éléments de base

Monsieur le président passe la parole à Madame Laure Cattin, caissière adjointe, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Le budget 2021 est le deuxième budget présenté sous le nouveau plan comptable MCH2. La comparaison entre budget 2020 et 2021 et avec les comptes 2019, élaboré avec l'ancien plan comptable, est difficile.

Le compte de résultat présente un excédent de revenus de Fr. 13'170.00. Le Conseil communal propose d'augmenter la taxe d'épuration de Fr. 2.10 à Fr. 2.30 étant donné que ce service ne s'équilibre pas. De plus, la nouvelle Loi cantonale sur la gestion des eaux demande aux Communes d'adapter leur Règlements sur les eaux (propres et usées) afin de créer des fonds de maintien de la valeur du réseau. Cela impliquera certainement une hausse des tarifs dès l'entrée en vigueur de ces Règlements (prévu pour le 01.01.2022). La quotité et les autres taxes restent identiques. Il est à noter que la Commune de Bourrignon touchera un montant de Fr. 114'100.00 du fonds de péréquation financière (Fr. 211'800.00 en 2020 et Fr. 130'000.00 en 2019).

Madame Laure Cattin passe ensuite aux détails des chapitres du budget 2021.

Chapitre 0 : administration générale

Il n'y a pas de commentaires particuliers sur ce chapitre, si ce n'est que les programmes informatiques continuent d'être adaptés aux normes en vigueur.

Chapitre 1 : ordre et sécurité publics – défense

Pas de commentaire particulier sur le présent chapitre.

Chapitre 2 : formation

Les charges globales de l'enseignement pour 2021 restent stables par rapport au budget 2020. Cette dépense est répartie sur neuf comptes différents (école primaire, école secondaire, transports scolaires, mesures pédagogiques et institutions spécialisées).

Pour l'année 2020, tous les intérêts des dettes figuraient sur la rubrique 96 (administration de la fortune et de la dette). Dès 2021, ces intérêts font l'objet d'une ventilation dans les différentes fonctions concernées.

Notre participation aux frais de fonctionnement et d'investissement du Collège de Delémont est calculée pour moitié en fonction de la population et pour moitié en fonction du nombre d'élèves de Bourrignon (9 pour la période 2020-2021).

Chapitre 3 : culture – sports – loisirs – Eglises

La Municipalité de Bourrignon a repris les installations sportives du FC Bourrignon (terrain et cantine). Quelques travaux sont prévus au niveau des aménagements et installations sportives.

Chapitre 4 : santé

Pas de commentaire particulier.

Chapitre 5 : prévoyance sociale

Selon les prévisions transmises par le Service cantonal des assurances sociales, la participation des Communes jurassiennes aux PC s'élèvera à Fr. 23'770'000.00 (soit Fr. 370'000.00 de plus qu'en 2020) à répartir en fonction de la population.

C'est le Service cantonal de l'Economie et de l'Emploi qui estime la participation des Communes jurassiennes aux mesures prises par l'Etat pour lutter contre le chômage. La répartition s'effectue en fonction de la population.

Les charges de l'action sociale pour l'année 2021 sont estimées, par le Service cantonal de l'action sociale, à 107.4 millions de francs (+ 7.5 millions) réparties à raison de 28 % pour les Communes et 72 % pour l'Etat. Pour Bourrignon, c'est une charge estimée à Fr. 104'845.00, de laquelle il est nécessaire de déduire les avances déjà effectuées par la Commune de Bourrignon.

Chapitre 6 : trafic et télécommunications

Les charges financières relatives aux dessertes agricoles (intérêts et amortissements) sont à prélever sur le fonds des chemins.

Chapitre 7 : protection de l'environnement – aménagement du territoire

Avec l'introduction du nouveau modèle comptable et de ses règles, les bénéfices ou pertes des financements spéciaux (anciennement services communaux) restent apparents et font intégralement partie du compte de résultat global. Pour chacun de ces financements, un compte de résultat est établi séparément.

Le Service des eaux présente un excédent de revenus de Fr. 38'950.00. Pour l'épuration des eaux, on constate un excédent de charges. Pour combler cette perte, le Conseil communal propose d'augmenter la taxe d'épuration de 20 centimes/m³. Cette mesure va dans le sens d'une prochaine révision du Règlement concernant les eaux usées en vue de répondre aux nouvelles exigences de la législation fédérale et cantonale en la matière. Un petit bénéfice de Fr. 1'450.00 est prévu pour la gestion des déchets.

Chapitre 8 : économie publique

Pas de commentaire particulier.

Chapitre 9 : finances et impôts

La pandémie vécue en 2020 aura une répercussion sur les futures rentrées fiscales. En revanche, il est très compliqué de connaître exactement les incidences. Afin d'évaluer les rentrées fiscales 2021, il a été tenu compte de la situation des comptes 2020 à mi-novembre, des projections fournies par le Service des contributions et des estimations retenues par l'Etat pour son propre budget 2021.

Tous les intérêts figurent dans cette rubrique. Les charges d'intérêts sont ensuite ventilées dans les différentes fonctions respectives, au même titre que les amortissements comptables, afin de déterminer au mieux la charge financière de chaque objet.

Le nouveau modèle comptable sépare le patrimoine administratif (PA) du patrimoine financier (PF). Pour la Commune de Bourrignon, deux immeubles font partie intégrante du patrimoine financier, soit l'ancienne école et l'habitation à la Route Principale 38.

Indice des ressources

Pour l'année 2019, le Délégué aux affaires communales a établi le nouveau revenu fiscal harmonisé, ainsi que l'indice des ressources par habitant (IR), basé sur le résultat des comptes 2019 de toutes les Communes jurassiennes. Pour Bourrignon, l'indice des ressources (IR) passe de 56.95 à 70.38. Par conséquent, la contribution du fonds de péréquation financière diminue de plus de Fr. 100'000.00.

Monsieur Didier Torti remercie Madame Laure Cattin et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, le budget 2021 qui présente un excédent de produits de Fr. 13'170.00, une augmentation de la taxe d'épuration de 20 centimes/m³. Les autres éléments de base restent inchangés.

4. Décider de la vente de la parcelle n° 1056 du ban de Bourrignon pour le prix de Fr. 80.00/m²

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Michel Eggenschwiler, maire, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Le Conseil communal a l'opportunité de vendre la parcelle n° 1056 de 714 m² au prix de Fr. 80.00/m² à Madame et Monsieur Ludivine et Robin Braun.

Monsieur Didier Torti remercie Monsieur Michel Eggenschwiler et ouvre la discussion.

Monsieur RD demande si la Commune a déjà trouvé un nouveau local en remplacement du hangar présent sur cette parcelle. Ce point est actuellement étudié au sein du Conseil communal.

Monsieur TS demande si les futurs acheteurs ont demandé un déplacement des conteneurs semi-enterrés. Pas pour l'instant mais le Conseil communal pourra entrer en discussion si cela est demandé.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Monsieur Didier Torti demande aux personnes ayant un lien de parenté avec les acheteurs de quitter la salle pour le vote.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, la vente de la parcelle n° 1056 du ban de Bourrignon pour le prix de Fr. 80.00/m².

4. Divers

Monsieur le président donne la parole à Monsieur Michel Eggenschwiler, maire, qui se permet de mettre en exergue la qualité des débats de cette Assemblée.

Monsieur AK demande si les travaux de la traversée du village seront bientôt entrepris. Normalement, ces travaux devraient commencer ces prochains temps.

Monsieur le président lève la séance à 21h55, en présence de cent cinq personnes, membres de l'Autorité compris. Il souhaite une belle fin de soirée à toutes et tous.

Au nom de l'Assemblée communale

Le président :

Didier Torti

le Secrétaire

Vincent Chételat